



Journée de formation



Les nouveaux modes de prise en charge de la personne âgée à domicile

Jeudi 24 juin 2010

9h00 - 17h30

Institut Silverlife
46 rue de Londres
75 008 PARIS

Objectifs :

Connaître le marché français et ses perspectives de croissance

Analyser le positionnement et les stratégies de développement des différentes structures

Maîtriser les étapes de la création d'une structure

Animation :

Gilles DUTHIL

Président de l'Institut Silverlife

Consultant dans le sanitaire et médico-social

Créateur et directeur d'un service polyvalent (SSIAD, SAD,...)

Public :

Directeurs et cadres de structures sanitaires et sociales

Elus et directeurs de collectivités territoriales

Responsables de compagnies d'assurances ou de mutuelles

Investisseurs (banques, fonds d'investissement, organisme de crédit...)



- 9h00** **Petit-déjeuner d'accueil**
- 9h15** **La place du domicile dans les politiques de vieillesse**
Contexte réglementaire, évolutions récentes et enjeux socio-économiques
- 9h45** **Le projet de vie à domicile**
1. Les objectifs du maintien à domicile
 2. Les alternatives au domicile
 3. Le rôle de l'entourage et des aidants
 4. L'analyse des risques notamment sanitaires
- 10h00** **Le marché français de la prise en charge de la personne âgée dépendante et ses perspectives pour 2010**
- 10h30** **Pause**
- 11h00** **Grand témoin**
Nathalie DOURNEAU - Directrice développement national DOMIDOM Soins
- 12h30** **Déjeuner**
- 13h45** **Diagnostic financier du secteur (HAD, SSIAD, MAD, SAD et TAD)**
1. La solvabilité des personnes âgées dépendantes
 2. Les modes de financement : public-privé
 3. Les modalités de tarification (régime de liberté des prix, prix des journées, dotation globale)
 4. Les principaux postes de charges et leur évolution dans le temps
 5. Les indicateurs de gestion
 6. Le budget prévisionnel, le calendrier budgétaire
- 15h45** **Pause**
- 16h00** **Les étapes de la création d'une structure de prise en charge à domicile**
Cas pratique : étude du business-plan d'un service polyvalent SSIAD - SAD
1. Le cadre réglementaire et les autorités de tutelle
 2. Le dossier CROSMS - les nouvelles modalités d'appels d'offre
 3. Les modes de financement
 4. La structure de coûts
 5. Le démarrage opérationnel
- 17h00** **Synthèse / Clôture du séminaire**



BULLETIN D'INSCRIPTION

DATE ET HORAIRE :

Judi 24 juin 2010
De 9h00 à 17h30

ACCES :

METRO

Station St-Lazare:
Ligne 3, 9, 12, 13, 14

RER

Station Haussmann / St-Lazare:

RER A

PARKING

29 rue de Londres ou gare St-Lazare

BUS

Arrêt Europe : 66, 80
Arrêt St-Lazare-Budapest : 24, 43, 81, 95
Arrêt Gare St-Lazare: 20, 22, 24, 32, 43, 94



LIEU :
Institut Silverlife
46, rue de Londres - PARIS 8
www.silverlife-institute.com

COUPON A RETOURNER

par courrier : Institut Silverlife - 46, rue de Londres - 75008 PARIS
par fax : 01 43 87 15 84
par mail : delegue@silverlife-institute.com

Oui, je souhaite m'inscrire à la journée de formation du Jeudi 24 juin 2010 sur le thème :
« **Les nouveaux modes de prise en charge de la personne âgée à domicile** »

	HT	TTC
tarif Membre	595 €	711,62 €
tarif Public	745 €	891,02 €
Créateur d'entreprise (< 5 ans) et Organisme non lucratif	195 €	233,22 €

Les Frais d'inscription sont imputables au budget formation (n°11 75 42144 75), ils comprennent le dossier de participation, le petit déjeuner, les pauses café et le déjeuner.

Participant

Société ou organisme :
Fonction :
E-mail :
Nom : Prénom :
Adresse :
CP : Ville :

Entité à facturer :

Raison sociale :
E-mail :
Contact :
Adresse :
CP : Ville :
Tel. :

Merci de régler dès maintenant le montant de votre inscription :

- Par chèque à l'ordre de l'Institut SILVERLIFE.
- Par virement à l'ordre de l'Institut SILVERLIFE,
N° compte : HSBC Paris Ternes n° 30056-00035-00035-200-3265-50

Date et signature :

Cachet de l'entreprise :

Renseignements au 01 43 87 15 84 ou www.silverlife-institute.com

A réception de votre bulletin de participation et de votre règlement, une confirmation d'inscription et une facture vous seront adressées par email. A l'issue de la formation, une attestation vous sera délivrée. Il ne sera procédé à aucun remboursement, les remplacements sont admis. Une attestation vous sera délivrée. Il ne sera procédé à aucun remboursement, les remplacements sont admis.